

**Appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation du domaine public portuaire,  
en vue d'une activité de logistique et transport de produits de la  
mer et de produits frais et préparation des commandes clients**

-----

**AVIS DE PUBLICITE**

## **SECTION I – DENOMINATION ET ADRESSE DE L'AUTORITE COMPETENTE :**

Société d'Exploitation des Ports du Détroit (SEPD), 24 Boulevard des Alliés, 62100 Calais ; Tél. : 03.21.46.29.00.

La SEPD est titulaire d'un contrat de délégation de service public portant sur le port de Boulogne-sur-Mer – Calais signé le 19 février 2015 avec la Région Haut-de-France.

## **SECTION II – OBJET DE LA PUBLICITE :**

La société JOHN DRIEGE France, représentée par Monsieur Romain PETRIGNET son Directeur Général en exercice, a manifesté son intérêt auprès de la SEPD en vue d'occuper une dépendance du domaine public située sur le port de Boulogne-sur-Mer sur une partie de l'emprise parcellaire, identifiée parcelle 5b de l'îlot 14 et cadastrée BE 327, soit une superficie totale de 7668.90 m<sup>2</sup> qui fera l'objet d'une nouvelle délimitation par géomètre expert pour y construire un bâtiment d'une surface au sol de 1732 m<sup>2</sup> aux fins d'y exercer l'activité de logistique et transport de produits de la mer et de produits frais et préparation des commandes clients.

Etant précisé qu'un bâtiment friche est actuellement présent sur la parcelle, faisant l'objet de la demande, et que la SEPD doit procéder prochainement à la démolition de ce bâtiment.

Elle a sollicité à cet effet une autorisation d'occupation temporaire constitutive de droits réels d'une durée de 25 ans justifiée par l'amortissement comptable des investissements projetés sur la même période.

Par le présent avis de publicité, portant « appel à manifestation d'intérêt », la SEPD entend s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente portant sur la parcelle susvisée, et relative à la délivrance du titre projeté, par application de l'article L. 2122--1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) dans sa rédaction issue de l'Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

## **SECTION III – CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PROJETEE :**

### 1) AOT

- Objet de l'autorisation : autorisation conventionnelle d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels portant sur une parcelle située sur le port de Boulogne-sur-Mer, d'une superficie de 7668.90 m<sup>2</sup> en vue d'y construire un bâtiment pour y exercer une activité de logistique et transport de produits de la mer et de produits frais et préparation des commandes clients.

- Durée de l'autorisation : 25 ans justifiée par un amortissement comptable de la même durée des investissements liés au contrat.

- Montant prévisionnel de la redevance annuelle : EUR 32 881.51 hors taxe, conformément au barème des tarifs publics en vigueur au 1er janvier 2020.

- Montant prévisionnel des investissements envisagés 3 000 000 EUROS Hors Taxe

- Octroi de droits réels : oui.

- Lieu d'exécution : Boulogne-sur-Mer

- Date prévisionnelle de signature de l'autorisation : 05/07/2020.

**SECTION IV - MODALITES DE REPONSE AU PRESENT AVIS :**

· Coordonnées de l'autorité compétente pour, le cas échéant, recevoir la manifestation d'intérêt et toute demande relative au présent avis : Société d'exploitation des ports du détroit (SEPD),  
24 Boulevard des Alliés, 62100 Calais. Tél. : 03.21.46.29.00.

· Date limite pour manifester son intérêt : **02/06/2020 – 16 :00**

**SECTION V - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :**

· la société JOHN DRIEGE FRANCE représentée par Monsieur JOHN DRIEGE, actuel Gérant de la Société à Responsabilité Limitée, dont le siège est à Boulogne/Mer (62200), 11 rue Alexandre Adam, immatriculée sous le n° de SIREN 388 276 685 au greffe du Tribunal de BOULOGNE/MER (62200).

· Date de publication du présent avis : 15/05/2020